

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 23/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs, BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, DORGUEILLE Laurent, BERNARD Alexia, LUZU-DUFOURD Céline, FÉVRIER Sabrina MARCAIS Eliane, RENARD Fanny TRIBOUDEAU Audrey, LUZU Mickaël, MARQUIER Rozenn, GENDRON Philippe. BLOSSIER Jean-Bernard

ABSENT : Mme Céline LEROYER (donne pouvoir à Mme Fanny RENARD),

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire de mairie, nommée par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023

Délibération n° 010-2023

L'année 2023 se caractérise par :

- Un vote des 3 taux pour la TH (taxe habitation), la TFB (taxe foncière bâti) et la TFNB (taxe foncière non bâti) avec règles de liens entre ces 3 taux (dégel du taux TH)
- Un effet du coefficient correcteur (ECC) prévisionnel (comprenant le taux TFB voté en 2021 appliqué aux bases prévisionnelles de TFB 2023)
- Une augmentation généralisée des bases foncières, du fait de l'application d'un coefficient de revalorisation élevé pour 2023.

Pour rappel, les taux votés en 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.01 % (dont taux départemental de 20.72%)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 28.04%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

FIXE, comme suit, pour l'année 2023, les taux d'imposition de la commune :

- TFB : 33,67 %
- TFNB : 28,60 %
- TH : 20,72 %

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Natura 2000 – Approbation du projet et plan de financement

Délibération n° 011-2023

Audrey TRIBOUDEAU, Présidente du COPIL Natura 2000, présente le projet de financement prévisionnel pour le programme 2023-2024 :

BUDGET GLOBAL	
charge de personnelle CAPDL	49 571.83 €
charge structure CAPDL (40%)	19 828.73 €
Charge de personnelle Commune de Rouez	8 000.00 €
charge de structure Rouez (15 %)	1 200.00 €
prestation inventaire	9 720.00 €
prestation animation	3 000.00 €
TOTAL	91 320.56 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
 DONNE pouvoir au Maire pour solliciter la subvention relative auprès des organismes concernés.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Natura 2000 – Signature de la convention

La convention relative à la période 2023-2024 pour l'opération Natura 2000 sur le territoire Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé-le-Guillaume et la Grande Charnie, est cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Le programme 2023-2024 portera sur :

- la valorisation et la promotion de la gestion durable des haies bocagères (bois plaquettes...)
- rencontres auprès du public scolaire afin de sensibiliser les jeunes sur le sujet (élargissement du périmètre géographique)
- l'évaluation des incidences : évolution des compensations demandées.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Création Conseil Municipal Jeunes

Délibération n° 012-2023

Objectifs :

- 1- Permettre aux jeunes de Rouez d'évoluer au sein de leur commune en les aidant à devenir des citoyens responsables.
- 2- Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie locale.
- 3- Reconnaître aux jeunes leurs capacités de proposition, d'analyse et d'action.
- 4- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

Mise en place

La création du CMJ se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ». Le CMJ sera présidé par le maire ou par l'un de ses adjoints (art. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il sera soutenu par un comité de pilotage composé de :

- Le maire de Rouez,
- Les élus municipaux (adjoint ou conseiller),
- Un(e) secrétaire de mairie.

Modalités de candidatures et critères de désignation

Le Conseil Municipal des Jeunes rassemblera de 6 à 10 élèves de CM1-CM2, filles et garçons, issus de l'école élémentaire de la commune de Rouez.

Une attention sera portée à l'inclusion de tous les élèves. Dans la mesure du possible, la parité sera appliquée, à raison d'un binôme fille-garçon par niveau.

Après un appel à candidatures lancé dans l'école puis une campagne électorale au cours de laquelle les enfants devront motiver leurs idées, projets, passions, motivations, etc., les enfants seront élus par leurs camarades du CP au CM2, au scrutin majoritaire à un tour. Le Conseil sera renouvelé en son intégralité tous les deux ans.

Pour être élus, les enfants doivent :

Être scolarisé en CM1 ou CM2 à l'école élémentaire de Rouez

Fonctionnement Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes sera soutenu par un comité de pilotage composé :

- Du maire de Rouez,
- Des élus municipaux (adjoint ou conseiller),
- D'un(e) secrétaire de mairie.

Forts de leur expérience, les membres du comité de pilotage aideront les enfants à se familiariser avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...) et garantiront, par leur implication et leur écoute, la prise en compte de la parole des enfants lors des Conseils Municipaux.

Calendrier

Le planning prévisionnel de la création du Conseil Municipal des Jeunes se présentera de la manière suivante :

- 22 Mars 2023 : Rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes
- 28 Mars 2023 : Délibération de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes
- Semaine 14-2023 : Présentation du rétro planning et du règlement intérieur pour approbation à l'équipe enseignante
- Semaine 16-2023 : Modification du rétro planning et du règlement intérieur suite à retour de l'équipe enseignante et de la commission école du conseil municipal
- 25 Avril 2023 : Délibération du conseil municipal pour l'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes
- Semaine 18-2023 : Préparation des documents de campagne et des cartes d'électeurs
- Semaine 27-2023 : Editer une pré-liste des élèves du CP au CM2 inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2023
- Semaine 28-2023 : Impression des cartes d'électeurs
- Semaine 36-2023 : Editer une liste des élèves du CP au CM2 inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2023
- Semaine 36-2023 : Distribution des documents de campagne et des cartes d'électeurs
- Semaine 39 et 40-2023 : Déroulement de la campagne électorale
- 13/10/2023 : Elections du Conseil Municipal des Jeunes
- 19/10/2023 : Elections du Maire et des adjoints et mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la création d'un conseil municipal jeunes,
AUTORISE le Maire, à signer les documents liés à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Polleniz : renouvellement de la convention 2023 Délibération n° 013-2023

Stéphane BRUNET, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil municipal que l'association POLLENIZ permet aux collectivités d'être représentées dans la gouvernance de POLLENIZ, dans le cadre de la lutte et la prévention contre les RAE (rongeurs aquatiques envahissants) : veille technique et règlementaire, défraiements à la capture aux bénévoles...

Pour cette année 2023, POLLENIZ nous propose un devis, d'un montant de 424,64 € qui regroupe les frais de participation à la coordination et l'animation de la lutte collective contre les RAE, et le montant du défraiement des piégeurs bénévoles ayant œuvré dans le cadre de la lutte collective par piégeage contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
VALIDE le devis de l'entreprise POLLENIZ.
CHARGE le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

6. Retour Conseil d'école

Interventions de l'école de musique

Laïa Lopez a commencé ses interventions dans l'école aujourd'hui, jeudi 9 mars. Toutes les classes participent à cette intervention musicale.

Les élèves de maternelle vont notamment travailler les objectifs suivants : travailler l'imaginaire, les mouvements et paramètres musicaux, la voix (aigu/grave/ volume / silence / son), l'exploration sonore et corporelle et le chant. Les élèves de cycles 2 et 3 vont quant à eux travailler le chant, les percussions, l'écoute, la pratique instrumentale et corporelle. Ces élèves vont plus particulièrement travailler autour de la musique afro-cubaine. Un intervenant spécialiste interviendra 2 jeudis avec Laïa. Les élèves prépareront une représentation pour montrer leur travail. Initialement cette représentation était prévue le samedi 10 juin en collaboration avec les élèves de l'école de musique mais cette date n'est finalement pas possible. Cette représentation se déroulera alors sur les horaires de l'école, à l'école certainement un vendredi après-midi.

Les visites prévues sur le thème de l'année : Voyageons à travers le temps

Visites aux musées du Mans le jeudi 6 avril : Les maternelles iront au musée Vert. Ils pourront notamment admirer une exposition temporaire appelée Géants, aux temps des dinosaures. Des fossiles exceptionnels du Jurassique seront présentés. Ils verront également l'exposition permanente. Des collections consacrées à la faune, la flore et la géologie sont mises en scène afin de présenter la biodiversité passée et actuelle de la région du Mans.

Les élèves de cycles 2 et 3 se rendront au musée du Carré Plantagenêt. À travers le parcours des collections, les élèves découvriront l'histoire du territoire sarthois depuis la préhistoire jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Pour votre information, le transport de ces visites est pris en charge par la mairie (soit 480 euros).

La visite au musée vert sera une visite guidée soit 25 euros pris en charge par la coopérative scolaire et la visite au carré Plantagenêt sera gratuite.

Visite du château de Versailles

Elle sera à destination des élèves de CM1/CM2 et aura lieu le mardi 20 juin 2023. Les élèves de cycle 3 passeront une journée au château de Versailles. Mme Chaumont et Mme Luzu les accompagneront. Mme Feurprier prendra les élèves de CE2 et GS en classe ce jour-là. Cette visite sera l'occasion d'aborder l'époque des Temps modernes et plus particulièrement le règne de Louis XIV. Ce sont 27 élèves qui participeront à cette sortie. Un partenariat a été fait avec la résidence Le Grou ; des personnes âgées du village seront également du voyage pour compléter le car. Nous aurons le mardi 9 mai une visite à distance avec un conférencier du château sur le thème la « Folle journée du roi ». Nous voulions des ateliers sur place malheureusement les réservations ont été compliquées. Néanmoins cette première visite à distance pourra préparer notre visite sur place. Les informations d'organisation seront données en temps voulu.

Pour information, le transport et les frais de visites sont pris en charge par l'APE.

Visite du château de Sainte-Suzanne

Elle sera à destination des élèves de cycles 1 et 2 et aura lieu le jeudi 29 juin 2023 : ce sera l'occasion de visiter un château médiéval du XIe siècle. Chaque cycle participera à 2 ateliers dans la journée. Les maternelles participeront à un atelier intitulé Château en pleines formes dont les objectifs sont de reconnaître et nommer des formes géométriques sur les monuments de la forteresse et de mettre en volume ces formes géométriques simples à travers des activités pratiques. Puis ils feront un parcours avec des défis et des énigmes pour mieux découvrir le château. Les élèves de cycle 2 feront le rallye-photo de la forteresse afin de mieux comprendre l'histoire, l'architecture et l'environnement du château de Sainte-Suzanne en participant à un grand jeu de plateau. Et ils feront un jeu de piste pour approfondir leur découverte.

Pour information, la mairie prend en charge le transport. La coopérative scolaire prend en charge les coûts liés à la visite et les ateliers.

Cycle vélo

Un cycle vélo sera mis en place durant la dernière période. Les enfants devront emmener leur vélo en état de fonctionnement (sans petites roulettes pour les maternelles), les draisienne seront autorisées pour les maternelles, et un casque à l'école pendant environ 3 semaines.

Les CM feront leur sortie sur route le jeudi 29 juin. Les CE2 feront une sortie sur le chemin pédestre (date à définir). Nous ferons appel aux parents agréés pour les sorties.

Rencontres sportives

Les élèves de cycles 2 et 3 ont participé à la rencontre enduro à Saint Symphorien le lundi 30 janvier.

Une seconde rencontre est prévue pour chacun des cycles en orientation. Les CE2/CM1/CM2 iront dans la forêt de Sillé le Guillaume le vendredi 30 juin et les CP/CE1 iront à Conlie le lundi 3 juillet.

Les frais de transport sont ici pris en charge par la coopérative scolaire.

Évolution des effectifs et répartition pour l'année scolaire 2023-2024

	<u>2022/2023</u>	<u>2023/2024</u>
PS	7	9 ou 10
MS	17	8
GS	10	17
CP	8	11
CE1	10	8
CE2	12	10
CM1	13	12
CM2	15	13
TOTAL	92	88 ou 89

Création de SIVOS ou de RPI

Suite aux fermetures de classes dans le secteur, le Maire a fait un retour à l'équipe enseignante sur les sollicitations des autres communes à se regrouper avec notre village. A ce jour, le conseil municipal ne souhaite pas de RPI ou de SIVOS. Néanmoins, une réflexion globale de territoire devra être menée pour connaître l'avenir des écoles en milieu rural.

Bilan financier coopérative

Depuis le dernier conseil d'école qui a eu lieu le jeudi 18 octobre 2022, voici les dépenses et recettes de la coopérative scolaire :

- **Dépenses :**

Cuisine : 62.06 euros

Cinéma (Projet Ecole et cinéma) : 360 euros

Transport : 41 euros

- **Recettes :**

Gâteaux à la chorale de décembre : 82.03 euros

Don APE : 300 euros pour le cinéma + 320 euros pour les cadeaux de Noël

Don Comité des fêtes 90 euros (illuminations du sapin)

7. Point bibliothèque

La dernière réunion a eu lieu le 15 mars dernier :

Une animation « forge » s'est déroulée du 14 au 18 mars avec différents objectifs culturels :

- Découvrir le métier de forgeron (les minerais et les outils utilisés par le forgeron),
- Découvrir une partie de l'histoire de ROUEZ à travers la forge,
- Découvrir des sculptures artistiques forgées à Rouez.

Une démonstration de forge sur enclume a été réalisée, des explications sur l'histoire de la forge apportées, associée à une exposition de sculptures. Merci aux bénévoles qui ont animé ce projet.

Les prochaines animations prévues :

- En avril : jardinage, animation/conférence
- En mai : Escape game, à confirmer
- En juin : malle de jeux Sarthe lecture

Le compte rendu complet de la réunion est consultable en Mairie.

8. Projet seconde tranche logement de la Fondation

Le cabinet Menguy architecte, a présenté le 22 février l'esquisse pour la seconde tranche de construction des logements à la commission travaux de la fondation. L'architecte travaille avec une architecte paysagiste afin que cette seconde tranche s'intègre dans le paysage. L'objectif est de permettre à chaque logement, y compris aux logements de la première tranche d'avoir une vue sur la campagne.

Dans cette seconde tranche, les professionnels vont donc devoir travailler avec la déclivité du terrain (tant pour la construction que pour la circulation des personnes). Une voie de circulation et des places de parkings seront de nouveaux créés dans cette tranche. La voirie et les réseaux divers pour la troisième tranche vont également être pris en compte.

La fondation a demandé à son architecte la répartition des logements de la manière suivante : 2 T1, 12 T2 et 5 T3. Pour répondre aux exigences citées ci-dessus, l'architecte a réparti les logements sur 4 petits îlots en travaillant sur la création d'un verger, d'un espace de rencontre ainsi que sur les hauteurs des bâtiments pour créer des angles de vues sur la campagne.

Une seconde esquisse, prenant en compte les remarques de la commission, sera présentée début avril.

9. Questions diverses

- Journée « bien être en familles » :

Une deuxième édition va être programmée au regard du succès de la première journée en familles qui a eu lieu en octobre dernier. Cette journée conviviale sera organisée sur le thème « écran en veille, sens en éveil et si on jouait autrement ? ». Ce temps intergénérationnel se déroula le samedi 23 septembre 2023 à la Fondation.

- Obligation de déclaration auprès de l'administration fiscale :

Il est rappelé qu'à compter de janvier 2023, tous les propriétaires doivent pour chacun des locaux qu'ils possèdent, indiquer à l'administration fiscale, avant le 1^{er} juillet 2023, à quel titre ils l'occupent (habitation principale ou secondaire) et, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période d'occupation pour permettre la correcte taxation. (dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr – Gérer mes biens immobiliers).

Le Maire

Ludovic ROBIDAS

La secrétaire de séance (Sarthe)

Céline BEAUCHAINE

